

**AFRICAN UNION**

**الإتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

*P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21*

*Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et*

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

**238<sup>EME</sup> REUNION**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**11 AOUT 2010**

**PSC/PR/BR(CCXXXVIII)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 238<sup>EME</sup> REUNION**  
**DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 238<sup>ème</sup> réunion tenue le 11 août 2010, a suivi la communication du Représentant spécial du Président de la Commission en Côte d'Ivoire sur les récents développements de la situation en Côte d'Ivoire, ainsi que celles des Représentants du Gouvernement de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, facilitateur du dialogue inter-ivoirien, du Nigeria, en sa qualité de Président en exercice de la CEDEAO et des Nations unies.

Le Conseil a rendu hommage au Président, au Premier ministre et à toutes les parties prenantes ivoiriennes, y compris la Commission électorale indépendante (CEI) pour avoir respecté leur engagement à tenir les élections présidentielles en 2010, et a noté, les progrès enregistrés dans le processus de sortie de crise, en particulier, les dispositions prises, sur une base consensuelle, pour la fixation de la date de l'élection présidentielle au 31 octobre 2010, et a demandé à la CEI de publier, dans les meilleurs délais, le chronogramme de toutes les opérations devant conduire au scrutin présidentiel.

Le Conseil a exhorté le Gouvernement, la classe politique et l'ensemble des parties ivoiriennes concernées de tout mettre en œuvre en vue de garantir le respect des délais fixés. Le Conseil a souligné la nécessité pour les parties ivoiriennes de ne ménager aucun effort pour maintenir un climat politique serein et de placer l'intérêt de la Côte d'Ivoire et de ses populations au-dessus de toute autre considération afin de mener à son terme le processus de sortie de crise.

Le Conseil les a encouragés à intensifier leurs efforts en vue d'accélérer et de parachever le règlement des questions pendantes, tels que prévues dans le 4<sup>ème</sup> Accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou afin de permettre l'organisation et la tenue, dans de bonnes conditions, de l'élection présidentielle.

Le Conseil a exhorté tous les membres de la communauté internationale, en particulier la CEDEAO, l'ONU et l'UE à demeurer engagés dans le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire, y compris par le soutien financier. Le Conseil a exhorté les parties ivoiriennes à leur apporter leur entière coopération.

Le Conseil a rappelé, conformément à la décision prise lors de sa 234<sup>ème</sup> réunion tenue le 28 juin 2010, son intention de se rendre en Côte d'Ivoire en fin septembre 2010, afin d'évaluer le processus de sortie de crise et de déterminer les mesures appropriées visant à assurer sa participation effective aux activités devant conduire à l'élection présidentielle du 31 octobre 2010.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Peace and Security Collection

---

2010

# Communique

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2383>

*Downloaded from African Union Common Repository*